

Chaque année, l'Association canadienne de santé publique a l'occasion de rendre hommage à des personnes, des groupes et des organismes dont l'apport au domaine de la santé publique est digne de mention. Les mises en candidature de cette année doivent respecter les lignes directrices ci-après et parvenir au Comité des prix de l'ACSP d'ici le **2 avril 2010**. Les dossiers reçus après cette date ne pourront être pris en considération pour les prix de 2010. Les candidatures seront évaluées par le Comité des prix, et les prix seront remis par l'ACSP et pendant la conférence du centenaire de l'ACSP à Toronto (Ontario) en juin 2010.

Qui peut présenter une candidature - qui peut être candidat

1. Tous les membres de l'ACSP ainsi que tous les membres des associations pour la santé publique provinciales et territoriales (désignés sur le formulaire par le terme « parrains ») sont invités à présenter la candidature de personnes ou de groupes qu'ils jugent dignes de recevoir un prix.
2. Il est possible de présenter la candidature d'une personne ou d'un groupe à plusieurs prix pour une année donnée. Toutefois, un formulaire distinct devra être rempli pour chaque prix.

Prix Defries

Robert Davies Defries, CBE, MD, DPH, LLD (Sask.), DrPH (Montréal), en l'honneur duquel on a nommé ce prix, a été l'un des pionniers de l'éducation, de la recherche et des politiques en santé publique au Canada. Il a consacré toute sa vie à la santé publique au Canada et tout particulièrement à l'Association canadienne de santé publique, dont il était membre honoraire à vie.

Le Prix Defries est la plus haute distinction décernée par l'ACSP. Il s'agit d'une médaille et d'une citation conférées aux membres de l'ACSP qui ont contribué de façon exceptionnelle au vaste domaine de la santé publique. Le Prix est décerné de préférence à des Canadiens et à des contributions canadiennes qui ont grandement favorisé la réalisation des objectifs de l'ACSP. Le lauréat du Prix Defries devient membre honoraire à vie.

Membre honoraire à vie

Cette distinction est décernée pour rendre hommage aux qualités exceptionnelles d'un éducateur, d'un chercheur ou d'un praticien du domaine de la santé publique, qui en a fait la preuve par ses accomplissements remarquables, par ses travaux de recherche exceptionnels et d'une grande valeur, ou encore par ses services distingués dans l'avancement des connaissances et de la pratique de la santé publique.

Prix des étudiants D' John Hastings

Le Prix des étudiants D' John Hastings récompense l'affiche ou le résumé qui se classe au premier rang selon la décision du Comité d'examen scientifique. Une demande de communications a déjà été diffusée aux étudiants et étudiantes; la date limite de soumission était le 14 décembre 2009.

Certificat du mérite

Le Certificat du mérite donne à l'ACSP l'occasion de récompenser officiellement des personnes, groupes ou associations qui ont rendu des services remarquables à la santé publique et dont la contribution a permis à l'ACSP d'atteindre ses objectifs. Ces personnes, groupes ou associations ne doivent pas nécessairement entretenir des liens directs avec l'ACSP.

Le Certificat du mérite sera attribué à une personne, un groupe ou une association qui aura contribué d'une façon remarquable à l'avancement des objectifs de la santé publique.

Prix international de l'ACSP

Ce prix sera l'occasion pour l'ACSP de rendre hommage aux contributions faites dans le domaine de la santé publique internationale. Le Comité des prix étudiera les candidatures d'individus ou d'organismes qui ont contribué à promouvoir la santé publique dans les sociétés dépourvues de ressources par l'élaboration d'une politique publique saine, par le renforcement des services de soins de santé primaires, par la promotion d'un accès égal aux milieux qui favorisent la santé, et (ou) par l'accroissement de la participation communautaire.

Prix Ron Draper en promotion de la santé

Pendant des années, Ron Draper était à l'avant-garde de l'élaboration de politiques sociales progressistes. L'esprit visionnaire et le dévouement qu'il a mis au service des première, deuxième et troisième conférences sur la promotion de la santé ont grandement contribué à faire progresser ce domaine au Canada et à l'étranger.

Le prix viendra récompenser une personne, un groupe ou un organisme oeuvrant dans le secteur communautaire. Le Comité des prix étudiera les candidatures au regard de l'importance de la contribution faite à la promotion de la santé dans le cadre du travail communautaire pour : mettre en oeuvre des politiques de santé publique, créer des environnements favorisant la santé, faciliter l'action communautaire, améliorer les compétences personnelles, et (ou) ré-orienter les services de santé vers la promotion de la santé.

Prix des ressources humaines dans le secteur de la santé publique de l'Agence de santé publique du Canada et de l'Association canadienne de santé publique

Deux prix annuels récompensent l'innovation dans les pratiques et le perfectionnement des effectifs de la santé publique au Canada. Ces prix sont décernés à une personne et à un organisme ayant transformé des travaux de recherche ou des savoirs en une pratique, une stratégie ou un produit inédit, pour le perfectionnement des effectifs de la santé publique ou la prestation d'un programme, y compris la préparation à l'exercice de la profession. La personne lauréate doit être membre de l'ACSP; l'organisme lauréat doit être associé à l'exercice de la santé publique au Canada, ce qui inclut les gouvernements, les autorités sanitaires locales et les établissements d'enseignement et de recherche (la liste n'est pas exclusive).

Les prix décernés couvrent l'inscription de la personne lauréate et d'un représentant de l'organisme lauréat à la conférence de l'ACSP et leurs frais de déplacement. À la discrétion du Comité des prix, ils peuvent aussi inclure le paiement de leur cotisation à l'ACSP pendant un an.

Les mises en candidature pour 2010 seront étudiées par les représentants du Comité des prix de l'ACSP et de l'ASPC.



CPHA ACSP

CANADA'S PUBLIC HEALTH LEADER
LE LEADER CANADIEN EN SANTÉ PUBLIQUE

ASSOCIATION CANADIENNE DE SANTÉ PUBLIQUE

Programme des prix 2010

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

- I. Prix** (n'en cocher qu'un seul) Prix Defries Membre honoraire à vie Prix international de l'ACSP
 Certificat du mérite Prix Ron Draper en promotion de la santé
-
- Prix décernés en partenariats** Prix RHSS (individuel) Prix RHSS (organisme)

II. Présentateur (doit être membre de l'ACSP)

NOM

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE AU BUREAU

TÉLÉPHONE À LA MAISON

TÉLÉCOPIEUR

COURRIEL

III. Candidat

NOM

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE AU BUREAU

TÉLÉPHONE À LA MAISON

TÉLÉCOPIEUR

COURRIEL

IV. Signature de l'auteur(e) de la mise en candidature

V. Dossier de candidature

Étant donné que le Comité du mérite et des prix honorifiques doit examiner toutes les candidatures présentées en se fondant sur le dossier écrit du candidat, il est de la plus haute importance que les parrains des candidats fassent parvenir au comité tous les documents indiqués ci-dessous :

1. Présentation générale

Un résumé de 300 mots (au maximum) pour décrire les réalisations du candidat, la nature et la portée des activités en cause et les publics touchés.

2. Biographie – Profil

Une biographie du candidat ou un profil du groupe ou de l'organisme de 250 mots (au maximum).

3. Lettres de recommandation

Trois personnes (à l'exclusion du parrain du candidat) doivent envoyer des lettres de recommandation à l'appui de la candidature présentée.

4. Curriculum vitae (pour le Prix Defries et le titre de membre honoraire à vie)

Un curriculum vitae détaillé et à jour comprenant une liste de toutes les publications du candidat.

VI. Date limite

Veuillez retourner le formulaire de mise en candidature rempli au plus tard le **2 avril 2010** au :

Comité des prix de l'Association canadienne de santé publique

400-1565 avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1Z 8R1 Télécopieur : 613-725-9826

Un formulaire distinct doit être présenté pour chaque mise en candidature. Un curriculum vitae à jour doit accompagner le formulaire de mise en candidature dûment rempli mais ne peut lui être substitué.